

NOUVELLES DE LA CPI

SOMMAIRE:

<i>Guatemala: Nouveau Gouvernement Invité à Accéder au Statut</i>	2
<i>Promouvoir 100+ Ratifications du Statut de Rome</i>	3
<i>Liste des Etats Parties au Statut de Rome et à l'APIC</i>	4
<i>Evènements à venir sur la CPI</i>	5-6
<i>Informations sur la Coalition pour la CPI; et la CPI</i>	7

Au 17 mai, le Statut de Rome pour la CPI a:

94 ratifications & 139 signatures

L'Accord sur les Privilèges et Immunités de la Cour (APIC) a

8 ratifications & 52 signatures

Appel à candidatures pour un Procureur Adjoint—Délai prolongé au 31 mai

Le Bureau du Procureur a prolongé la date butoir de dépôt de dossiers pour le poste de Procureur Adjoint (chargé des Poursuites) au 31 mai 2004.

Après cette date, le Procureur, assisté par un Comité de Conseil, donnera une interview aux meilleurs candidats. La liste des trois candidats retenus sera soumise à l'Assemblée des Etats parties pour élection à la session de septembre.

Le Procureur Adjoint (Poursuites) sera responsable de la gestion, de la supervision et de la direction de la Division des Poursuites. Les détails sont disponibles au : (http://www.icc-cpi.int/php/jobs/vacature_details.php?id=235)

LE CONSEIL DE DIRECTION TIENT UNE REUNION DE HAUT NIVEAU DU FONDS AU PROFIT DES VICTIMES

Pour la première fois dans l'histoire, un Fonds au profit des victimes, faisant partie intégrale d'un tribunal pénal international, a été mis en place pour aider à résoudre le problème des souffrances des victimes d'atrocités crimes. Le Fonds constitue une partie essentielle du nouveau mandat de la Cour vis-à-vis des victimes, et une reconnaissance que rendre justice pour le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre ne peut être obtenue par le seul châtiement. Les membres du Conseil se sont réunis du 20 au 22 avril dans les locaux de la Cour pénale internationale à La Haye, au Pays Bas, pour commencer à envisager les critères qui guideront le fonctionnement de cette nouvelle initiative.

Les membres du Conseil, qui représentent les cinq groupes régionaux de l'ONU sont : Sa Majesté la Reine Rania Al-Abdullah de Jordanie ; leurs excellences l'Archevêque Emeritus Desmond Tutu, ancien Président de la Commission de Vérité et Réconciliation d'Afrique du Sud ; M. Tadeusz Mazowiecki, ancien Premier Minis-



Des membres du Conseil d'Administration du Fonds d'Aide rencontrent de hauts officiels de la Cour. (g-d, première rangée) SE Tadeusz Mazowiecki, Sa Majesté la Reine Rania, Madame Simone Veil; (rangée arrière) S.A. Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Hussein; le Greffier de la CPI Bruno Cathala, le Président de la CPI Philippe Kirsch, et le Procureur Luis Moreno Ocampo.

tre de Pologne ; **Dr. Oscar Arias Sanchez**, ancien Président du Costa Rica ; et **Madame Simone Veil**, ancienne Ministre de la Santé de France et ancienne Présidente du Parlement Européen.

La mise en place du Fonds en faveur des victimes a été énoncée dans le traité portant création de la CPI comme faisant partie d'une série d'étapes inédites visant à reconnaître entièrement les droits et les besoins des victimes. En particulier, le Statut

prévoit la participation active des victimes dans le processus de justice pénale et leur permet de demander des réparations aux auteurs des crimes. Le Fonds vient compléter ces efforts, et ses activités et projets fourniront des moyens concrets pour subvenir aux grands besoins des victimes.

« Le Fonds en faveur des victimes constitue un effort historique visant à élargir le cadre de la justice de manière à ne pas seulement punir les

Suite à la page 2

LE BURKINA FASO ET LE CONGO BRAZZAVILLE ACCEDENT A LA CPI



La Coalition des ONG pour la Cour pénale internationale se réjouit de la récente ratification du Statut de Rome pour la Cour pénale internationale par le Burkina Faso et le Congo Brazzaville. Les deux gouvernements ont ainsi prouvé leur engage-

ment à mettre un terme à l'impunité et à rendre justice aux victimes.

Le Burkina Faso a déposé son instrument de ratification aux Nations Unies le 16 avril 2004, et le Congo lui a emboîté le pas le 3 mai, devenant ainsi les

93ème et 94ème Etats parties à la CPI et portant le nombre de pays qui ont accepté la compétence de la Cour en Afrique à 24.

« L'Afrique de l'Ouest est le théâtre de plusieurs foyers de tensions où règne une impunité inacceptable de graves crimes
Suite à la page 3



GUATEMALA: LE NOUVEAU GOUVERNEMENT INVITE A ACCEDER AU STATUT DE LA CPI

Dans le cadre de ses efforts de promouvoir la ratification universelle du Statut de Rome, la Coalition continue sa Campagne de Ratification Universelle qui se focalise sur un pays chaque mois et dans une région différente à chaque fois. Le pays cible du mois de juin est le GUATEMALA!

En acceptant d'accéder au Statut de Rome, le nouveau gouvernement a l'opportunité historique de mettre fin à l'échec habituel du Guatemala de traduire en justice les auteurs de plus graves violations des droits de l'Homme, et d'assurer un cadre légal efficace qui préservera la règle de droit et le respect des droits de l'Homme pour tous les citoyens. Bientôt, le Congrès du Guatemala sera appelé à se prononcer sur l'accession du pays au Statut de Rome. Le vote fera suite à un rapport du Comité des questions législatives et constitutionnelles au Congrès.

Bien que les membres de la Coalition pour la CPI continuent de promouvoir des stratégies de campagne de ratification régionale, la Campagne de Ratification Universelle est une action complémentaire à travers le monde destinée à inviter les membres à redoubler leur efforts pour promouvoir l'acceptation universelle de la Cour pénale internationale. Des actions sur le plan local sont nécessaires afin d'informer le public sur la CPI, accroître la couverture médiatique, inviter les gouvernements à accéder ou ratifier le Statut de Rome, adopter effective des législations de mise en oeuvre, et signer l'Accord sur les Privilèges et Immunités de la Cour.

Pour plus d'informations sur comment participer à cette campagne, visiter: <http://iccnw.org/gettinginvolved/actioncalendar.html> ou écrire à Mme Brigitte Suhr : suhr@iccnw.org

LE CONSEIL DE DIRECTION DU FONDS AU PROFIT DES VICTIMES SE REUNIT (SUITE PAGE 1)

punir les auteurs des crimes, mais aussi à restaurer aux victimes leur dignité, » a affirmé William Pace, Coordinateur de la Coalition des ONG pour la CPI, un group mondial de promotion. « La Cour pénale internationale reconnaît que les victimes devraient être considérés mieux que des partenaires silencieux, c'est-à-dire comme des participants actifs au processus curatif et de justice » a-t-il continué. L'autorité et l'intégrité morales du premier Conseil de direction du Fonds est un reflet de l'importance historique de cet effort, » a-t-il ajouté.

Les contributions volontaires des individus, corporations, gouvernements et autres sources constitueront une partie des ressources du Fonds, qui comportera aussi les fonds et autres propriétés recouvrés à travers des amendes et saisies infligées par la CPI. Les Fonds pourront être affectés aux dépenses telles que les coûts médicaux, les frais scolaires pour les orphelins, les projets de réconciliation pour les communautés, ou alors alloués aux organisations non gouvernementales et autres groupes pour des projets qui aideront directement les victimes et leurs familles. Le Fonds d'aide sera géré par un ensemble de conditions qui seront déterminées par l'Assemblée des Etats parties à la CPI.

Pour plus d'informations concernant le Fonds au profit des Victimes, visiter les sites Internet suivants:

- Coalition pour la CPI: <http://www.iccnw.org/buildingthecourtnew/victims&witnesses.html>
- CPI: <http://www.icc-cpi.int>
- Campagne pour le Fonds au profit des Victimes: <http://www.victimstrustfund.org/>

Pour faire un don au Fonds au profit des victimes: les contributions en dollars E.U. peuvent être faites à : ICC Victims Trust Fund, JP Morgan Chase Bank, New York, USA, Numéro de Compte: 400932776, ABA Routing Number: 0002, Swift Code: CHASUS33, Fed Wire Number: 021000021.

Les contributions en Euro peuvent être faites à: ICC Victims Trust Fund, Fortis Bank, La Haye, Pays-Bas, Numéro de Compte: 240005201, IBAN Number: NL39FTSB0240005201, Swift Code: FTBPNL2R..

PROMOUVOIR 100+ RATIFICATIONS DU STATUT DE ROME

Dans le cadre de son effort de promotion de ratification universelle et de mise en oeuvre du Statut de Rome, la Coalition pour la CPI mènent une nouvelle campagne ayant pour objectif d'atteindre les 100 Etats parties. La ratification récente par le Burkina Faso et le Congo (Brazzaville) a porté le nombre total de ratifications à 94.

Nous avons conçu une image visuelle (voir à droite) que nous distribuons largement aux gouvernements, parlementaires et membres de la société civile pour attirer l'attention de la communauté internationale sur notre rapprochement du but d'atteindre bientôt le niveau symbolique des 100 Etats parties. Nous vous prions de nous aider à distribuer ce graphique, en l'envoyant à vos contacts, en la plaçant sur le site Internet de votre organisation et en distribuant par tout moyen que vous jugerez approprié. Ce graphique est disponible en anglais, français, espagnol et portugais. Vous pouvez l'obtenir à travers nos forums d'informations par emails et sur notre site Internet.

Pour télécharger la version en français de cette image, visiter : <http://www.iccnnow.org/francais>

Pour en savoir plus sur nos forums d'informations sur la CPI, écrire à : cicc@iccnnow.org

Pour plus d'informations sur la Campagne Universelle de Ratification de la Coalition, contacter Mme Brigitte Suhr, Directrice des programmes régio-



LE BURKINA FASO ET LE CONGO ACCEDENT A LA CPI (suite de la page 1)

contre les personnes. En ratifiant le Statut de Rome, le gouvernement du Burkina Faso et du Congo Brazzaville ont franchi un pas courageux vers l'éradication de l'impunité et la promotion de la paix dans la sous région» a affirmé Maître Francis Dako, Coordinateur pour l'Afrique francophone de la Coalition pour la CPI. «Nous encourageons les autres pays de la région qui ne l'ont pas encore fait, à emboîter le pas au Burkina Faso et au Congo» a-t-il ajouté. En ratifiant le Statut de Rome, ces deux pays reconnaissent la compétence de la Cour pénale internationale (CPI) pour les actes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

Madame Salamata Sawadogo, Présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et Ambassadeur du Burkina Faso au Sénégal a déclaré: « En tant qu'activiste des droits de l'homme, je suis très fière de la ratification par mon pays du Statut de Rome, que nous souhaitons universel. Je félicite sincèrement les autorités du Burkina Faso pour ce pas essentiel. La promotion de la Cour pénale internationale est l'une des priorités de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples que j'ai l'honneur de présider. Elle constitue pour nous un véritable défi auquel nous nous attelons déjà »

Le Statut de Rome reconnaît aux systèmes juridiques nationaux la responsabilité première de juger ces crimes graves. «Le Burkina Faso devra à présent élaborer une loi interne de manière à s'assurer que tous les crimes du Statut de Rome soient codifiés, et que les autorités judiciaires nationales puissent efficacement coopérer avec la Cour. Sans cela, la promesse faite par le gouvernement serait sans objet.»

ETATS PARTIES AU STATUT DE ROME DE LA CPI

(94 ratifications et adhésions (a) au 10 mai 2004, par ordre chronologique)

Sénégal	2 février 1999	Croatie	21 Mai 2001	Niger	11 avril 2002
Trinidad & Tobago	6 avril 1999	Costa Rica	7 Juin 2001	Roumanie	11 avril 2002
San Marino	13 mai 1999	Antigua & Barbade	18 juin 2001	Slovaquie	11 avril 2002
Italie	26 juillet 1999	Danemark	21 juin 2001	Grèce	15 mai 2002
Fiji	29 novembre 1999	Suède	28 juin 2001	Ouganda	14 juin 2002
Ghana	20 décembre 1999	Pays-Bas	17 juillet 2001	Brésil	20 juin 2002
Norvège	16 février 2000	Serbie & Monténégro	6 septembre 2001	Namibie	25 juin 2002
Belize	5 avril 2000	Nigeria	27 septembre 2001	Bolivia	27 juin 2002
Tadjikistan	5	Liechtenstein	2 octobre 2001	Uruguay	28 juin 2002
mai 2000		Rép. Centrafricaine	3 octobre 2001	Gambie	28 juin 2002
Islande	25 mai 2000	Royaume-Uni	4 octobre 2001	Lettonie	28 juin 2002
Venezuela	7 juin 2000	Suisse	12 octobre 2001	Australie	1 juillet 2002
France	9 juin 2000	Pérou	10 novembre 2001	Honduras	1 juillet 2002
Belgique	28 juin 2000	Nauru	12 novembre 2001	Colombie	5 août 2002
Canada	7 juillet 2000	Pologne	12 novembre 2001	Tanzanie	20 août 2002
Mali	16 août 2000	Hongrie	30 novembre 2001	Timor Oriental	6 septembre 2002(a)
Lesotho	6 septembre 2000	Slovénie	31 décembre 2001	Samoa	16 septembre 2002
Nouvelle Zélande	7 septembre 2000	Bénin	22 janvier 2002	Malawi	19 septembre 2002
Botswana	8 septembre 2000	Estonie	30 janvier 2002	Djibouti	5 novembre 2002
Luxembourg	8 septembre 2000	Portugal	5 février 2002	Corée	13 novembre 2002
Sierra Leone	15 septembre 2000	Equateur	5 février 2002	Zambie	13 novembre 2002
Gabon	20 septembre 2000	Maurice	5 mars 2002	Malte	29 novembre 2002
Espagne	24 octobre 2000	Macédoine, FYR	6 mars 2002	St. Vincent & Grenad.	3 décembre 2002 (a)
Afrique du Sud	27 novembre 2000	Chypre	7 mars 2002	Barbade	10 décembre 2002
Iles Marshall	7 décembre 2000	Panama	21 mars 2002	Albanie	31 janvier 2003
Allemagne	11 décembre 2000	Bosnie & Herzégovine	11 avril 2002	Afghanistan	10 février 2003 (a)
Autriche	28 décembre 2000	Bulgarie	11 avril 2002	Lituanie	12 mai 2003
Finlande	29 décembre 2000	Cambodge	11 avril 2002	Guinée	14 juillet 2003
Argentine	8 février 2001	Rép. Dem. du Congo	11 avril 2002	Georgie	5 septembre 2003
Rép. Dominicaine	12 février 2001(a)	Irlande	11 avril 2002	Burkina Faso	16 avril 2004
Andorre	30 avril 2001	Jordanie	11 avril 2002	Congo (Brazzaville)	3 mai 2004
Paraguay	14 mai 2001	Mongolie	11 avril 2002		

NOUVELLES DE L'ACCORD SUR LES PRIVILEGES ET IMMUNITES

Avec quelques semaines restant pour signer l'Accord sur les Privilèges et Immunités de la Cour (APIC), la Coalition continue d'exhorter les Etats à signer et ratifier cet important accord à titre de priorité. L'Accord restera ouvert à signatures jusqu'au 30 juin 2004, et rentrera en vigueur après le dépôt de la 10^{ème} ratification. Cinquante deux pays ont à ce jour signé l'APIC, et huit seulement l'ont ratifié. Il s'agit de : **Autriche, France, Islande, Namibie, Nouvelle Zélande, Norvège, Serbie et Monténégro, et Trinité et Tobago.**

L'Accord sur les Privilèges et Immunités de la Cour a été adopté par l'Assemblée des Etats parties le 9 septembre 2002. Il accorde aux juges, officiels et personnels de la Cour les privilèges et immunités nécessaires à l'accomplissement efficace de leur mission, en toute indépendance. L'Accord octroie aussi un ensemble de privilèges et d'immunités aux victimes, témoins, conseils, experts et autres personnes impliquées dans le travail de la Cour. Bien qu'il existe à présent un accord intérimaire du siège procurant ces privilèges et immunités sur le territoire néerlandais, ceux-ci ne sauraient protéger la Cour, les personnes affiliées, les documents et les communications à l'extérieur des Pays-Bas.

Pour plus d'informations sur les efforts visant à promouvoir la signature et la ratification de cet accord, contactez Cecilia Nilsson à : nilsson@iccnw.org

EVENEMENTS A VENIR

Mai 2004

- 7-8 mai 2004 **Troisième Conférence Transatlantique sur la Justice Pénale Internationale : un Dialogue Transatlantique**, sponsorisée conjointement par le Katholieke Universiteit Leuven Faculté de Droit et Northwestern University School of Law.
Bruxelles, Belgique
Pour plus d'informations, email: hilde.vanlindt@law.kuleuven.ac.be
- 8 mai 2004 **Séminaire sur la Cour pénale internationale**, organisé par Amnesty International-Turquie.
Istanbul, Turquie
Pour plus d'informations, écrire à M. Günel Kursun, AI-Turquie au: gkursun@baskent.edu.tr
- 10 mai 2004 **"Le Droit International Privé au XXI Siècle: Tendances et Perspectives"**, organisé par le Universidad Central de Chile.
Faculté de Droit de l'Universidad Central de Chile
Pour plus d'informations, contacter le Prof. Leonardo Aravena Arredondo, CPI WG Coordinateur Amnesty International Section du Chile at: laravena@entelchile.net
- 10-11 mai 2004 **Séminaire sur la Cour pénale internationale**, organisé par Amnesty International-Turquie.
Ankara, Turquie
Pour plus d'informations, contacter M. Günel Kursun, AI-Turquie au: gkursun@baskent.edu.tr
- 15 mai 2004 **"Uganda: Le Premier cas de la CPI et la Politique des Etats-unis vis-à-vis de la CPI"**, séminaire sur la CPI (avec discours de Christine Chung, Procureur de la CPI).
Organisé par le 'Swedish Peace and Arbitration Society' (la Société Suédoise de la Paix et d'Arbitration).
Stockholm, Suède
Pour plus d'informations, écrire à : lisa.andersson@svenskafreds.se
- 25-26 mai 2004 **Séminar International "Le Statut de Rome pour la Cour Pénale Internationale et la Justice Internationale"**, organisé par Universidad de Lima Law School, Andean Commission of Jurist (CAJ), Barreau de Droit Pénale International (BDPI) et la Coalition pour la CPI (CICC).
Lima, Pérou
Pour plus d'informations, contacter gportoca@correo.ulima.edu.pe, mdiaz@correo.ulima.edu.pe ou visiter <http://www.ulima.edu.pe/>

Juin 2004

- 1-18 juin 2004 **Académie des Droits de l'Homme et du Droit Humanitaire**, un programme intensif de trois semaines de cours sur des questions variées (dispensés en anglais et en espagnol), abrité par American University Washington College of Law.
Washington, DC, Etats-Unis
Pour plus d'informations, appelez le +1-202-274-4070
ou écrire à: hracademy@wcl.american.edu ou visiter: <http://www.wcl.american.edu/humright/hracademy/>

- 16 juin 2004 **"Prévention des Crimes Odieux: La Cour et les Tribunaux Internationaux agissent-ils comme il le faut?"**, une table ronde faisant partie d'un programme de deux semaines sur les questions internationales auxquelles font face les Nations Unies, organisée par UNITAR et la Faculté de Droit de l'Université de Columbia.
New York, United States
Pour plus d'amples d'informations, visiter:
[http://www.law.columbia.edu/center_program/cle/Summer Institut](http://www.law.columbia.edu/center_program/cle/Summer_Institut)
- 28 juin - 2 juillet 2004 **« Séminaire sur les Cours et Tribunaux Internationaux pour Praticiens en Provenance de l'Asie du Sud-Est et des Régions Sud Pacifiques »** organisé conjointement par Project on International Courts and Tribunals (PICT), (Projet sur les Cours et Tribunaux Internationaux), Victoria University of Wellington (VUW) et l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR)
Wellington, Nouvelle Zélande
Pour plus d'informations, visiter: www.unitar.org/diplomacy/nz.htm ou contacter Martin Bohnstedt à: martin.bohnstedt@unitar.org
- 28 juin - 2 juillet 2004 **Troisième édition du "International Moot Court Competition « Víctor Carlos García Moreno, La procédure devant la Cour pénale internationale, »** organisée par le Consejo Latino-americano de Estudiosos del Derecho Internacional y Comparado - COLADIC.
Mexico City, Mexique
Pour plus d'informations, contactez Patricia Sánchez Réyes à: patricia@coladicmx.org

Juillet 2004

- 12-16 juillet 2004 **XV Cours International "Los problemas de la Democracia y su impacto en los Derechos Humanos"** (Les Problèmes de la Démocratie et son impact sur les Droits de l'Homme"), organisé conjointement par the Andean Commission of Jurist (CAJ) et Universidad del Externado.
Bogotá, Columbia
Pour plus d'informations, visiter: www.cajpe.org.pe ou contacter Eddie Condor au : econdor@cajpe.org.pe
- 25-30 juillet 2004 **Séminaire sur la Cour pénale internationale dans le Cadre du Forum Social des Amériques**, organisé par la Coalition pour la CPI.
Quito, Équateur
Pour plus d'informations, contacter Dr. Jose Guevara au: guevara@iccnow.org

Août—Septembre

- 2-6 août 2004 **Réunion du Comité du Budget et des Finances de l'Assemblée des Etats parties**
La Haye, Pays-Bas
Pour plus d'informations, écrire à: cicc@iccnow.org ou visiter <http://icc-cpi.int>
- 6-10 septembre 2004 **Troisième Session de l'Assemblée des Etats parties**
La Hague, Pays Bas
Pour plus d'informations, écrire à: cicc@iccnow.org ou visiter <http://icc-cpi.int>



Coalition pour la Cour Pénale Internationale

c/o WFM
777 UN Plaza
New York, NY 10017
Phone: +1 212 687-2176
Fax: +1 212 599-1332
cicc@iccnw.org

Visitez nous sur
Internet:
www.iccnw.org

*Pour une Cour Pénale
Internationale juste, efficace et
indépendante*

Les fonds utilisés par la Coalition proviennent de:

*L'Union Européenne;
la Fondation Ford; la Fondation
John D. et Catherine T. MacArthur;
les gouvernements du Canada,
du Danemark, de Finlande, de
France, d'Allemagne, du Liechtenstein,
du Luxembourg, des
Pays-Bas, de la Nouvelle Zélande,
de Norvège, de
Suède, de Suisse,
et du Royaume-Uni,
ainsi que des dons individuels et des
organisations membres.*

La Coalition pour la Cour Pénale Internationale est un réseau de plus de 2000 organisations de la société civile militant dans plus de 150 pays, soutenu par des coordinateurs régionaux et des liaisons se trouvant à travers le monde. Le rôle de la Coalition des ONG est de représenter, faciliter et coordonner le travail de ses organisations membres dans le monde entier, tout en constituant la première source d'informations sur la CPI et la liaison entre les gouvernements, les officiels de la Cour pénale internationale, les organisations internationales, les institutions universitaires et la société civile.

Le dernier numéro du Moniteur de la CPI est actuellement disponible sur le web au:

www.iccnw.org.

Pour vous procurer des copies du Moniteur en anglais, français ou espagnol, veuillez vous adresser au Secrétariat de la Coalition.

Visitez les sections: FRANCAIS et ESPAGNOL du site Internet de la Coalition :

www.iccnw.org/français ou www.iccnw.org/espanol

Visitez notre site Internet en français!

Visite el portal de la Coalicion de ONGs en español!

Nous vous invitons à vous inscrire sur notre liste d'informations en français en envoyant un e-mail à tamko@iccnw.org OU un e-mail vide à:

Reseau-cpi-subscribe@yahoogroups.com

Notez bien notre nouvelle liste en espagnol : noticias-cpi@yahoogroups.com

A PROPOS DE LA COALITION POUR LA COUR PENALE INTERNATIONALE

Le 1er juillet 2002, le Statut de Rome pour la Cour pénale internationale (CPI) est entrée en vigueur, établissant ainsi la juridiction de la première cour internationale permanente capable d'enquêter et de juger les personnes qui commettent les plus graves violations du droit international, à savoir le génocide, les crimes de guerre, et les crimes contre l'humanité. Contrairement à la Cour Internationale de Justice dont la compétence est limitée aux Etats, la CPI est capable de juger des individus. Le Statut de Rome a été adopté et ouvert à signature et ratification à la Conférence diplomatique des plénipotentiaires à Rome le 17 juillet 1998 (par un vote de 120 contre 7, avec 21 abstentions). Au cours d'une cérémonie historique le 11 Avril 2002, 10 Etats ont



Le siège de la CPI à La Haye

Credit: Ministère Néerlandais des Affaires Etrangères

simultanément déposé leurs instruments de ratification, franchissant ainsi le cap de 60 ratifications nécessaires à l'entrée en vigueur du Statut de Rome. Les 18 juges de la CPI ont été élus en février 2003 et la Cour a été officiellement inaugurée le 11 mars 2003 au cours d'une cérémonie solennelle à La Haye, aux Pays-Bas. En avril 2003, l'Assemblée des Etats parties

a unanimement élu le Procureur-en Chef de la CPI, M. Luis Moreno Ocampo, qui a prêté serment le 16 juin 2003. Avec l'élection de M. Bruno Cathala comme Greffier de la Cour, et la prestation de serment du Procureur Adjoint M. Serge Brammertz, tous les officiers supérieurs de la CPI sont en poste.

La CPI sera complémentaire des juridictions nationales, et n'agira que lorsque les systèmes juridiques nationaux sont incapables de, ou ne veulent pas poursuivre pour ces crimes. La compétence de la Cour n'est pas rétroactive; Elle s'appliquera seulement aux crimes commis après l'entrée en vigueur du Statut. A ce jour, 94 pays ont ratifié le Statut de Rome.